

CV ET LETTRE DE MOTIVATION

C'est quoi ?

Le CV et la lettre de motivation sont des documents pour faire une candidature.

Ce sont des documents à envoyer aux entreprises ou dans certains ESAT pour travailler chez eux.

A quoi sert le CV et la Lettre de Motivation ?

Le CV sert à me présenter.

Je donne des informations sur :

- mon nom, mon adresse, mon numéro de téléphone
- mes expériences professionnelles
- mes formations
- mes compétences



La lettre de motivation sert aussi à me présenter avec des phrases.

J'écris ce que je sais faire.

J'écris pourquoi je veux aller travailler dans une entreprise.

Comment ça marche ?

Pour faire un CV et une lettre de motivation, je peux écrire avec un ordinateur ou à la main.

Je peux envoyer ces documents par courrier ou par mail.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander à un service d'aide à l'insertion professionnelle.

LA CONVENTION D'APPUI A LA SORTIE D'ESAT

C'est quoi ?

Si un travailleur quitte l'ESAT pour aller dans une entreprise ordinaire ou adaptée, il peut avoir une convention d'appui.

C'est un document signé par le travailleur, son ESAT et son nouvel employeur pour se mettre d'accord sur l'accompagnement du travailleur après la sortie de l'ESAT.

A quoi sert la convention d'appui ?

Quand je signe un contrat de travail dans une entreprise, l'ESAT doit me proposer une convention d'appui.

La convention d'appui sert à ce que mon emploi se passe bien dans l'entreprise.

Un référent de l'ESAT m'aidera et aidera l'entreprise pour que je sois bien intégré.

Par exemple mon référent pourra :

- faire le point régulièrement avec moi et l'entreprise.
- me rassurer en cas de problèmes
- aider mon employeur à adapter le travail
- expliquer mes difficultés à mes collègues, si je suis d'accord.

Si mon contrat s'arrête, je peux revenir en ESAT, C'est le droit au retour.

Si je n'ai pas envie d'être accompagné, j'ai le droit de refuser la convention d'appui.

Comment ça marche ?

Dans la convention il y a écrit plusieurs informations. Par exemple :

1) Qui est mon référent à l'ESAT ?

Si l'ESAT n'a pas de référent pour aller dans les entreprises,

l'accompagnement peut être fait par un service d'insertion professionnelle ou un SAVS

2) Combien de temps dure la convention ?

La convention est signée pour 1 an.

Si j'ai besoin de plus de temps, l'ESAT peut m'accompagner jusqu'à 3 ans.

Après les 3 ans, je peux encore être accompagné par un service d'insertion.

3) Comment va se dérouler l'accompagnement ?

La convention dit par exemple :

- où auront lieu les entretiens avec mon référent ?
- combien de fois par mois ?
- comment mon référent interviendra avec mes collègues ?

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à mes référents à l'ESAT.



MISE A DISPOSITION

C'est quoi ?

La mise à disposition permet à des travailleurs d'ESAT de travailler dans une entreprise extérieure.

Le travailleur garde son accompagnement avec l'ESAT.

L'ESAT continue d'être présent pour :

- accompagner le travailleur dans l'entreprise si besoin
- payer le travailleur
- lui donner ses congés.



A quoi sert la mise à disposition ?

La mise à disposition me permet de travailler en dehors de l'ESAT.

La mise à disposition peut me servir :

- à progresser dans mon travail
- à faire de nouvelles activités
- à apprendre de nouvelles compétences
- à préparer une embauche dans une entreprise.

Comment ça marche ?

Je cherche avec mon ESAT une entreprise où je peux faire une mise à disposition.

La mise à disposition peut durer jusqu'à 2 ans maximum.

Ca dépend de mon projet et des entreprises.

Je signe une convention avec l'ESAT et l'entreprise.

Une convention est un document qui dit où je vais aller travailler, combien de temps, qui est mon référent dans l'entreprise.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

RECONNAISSANCE DE LA LOURDEUR DU HANDICAP

C'est quoi ?

La RLH est une aide financière donnée à une entreprise pour aider à l'emploi de personnes en situation de handicap.

A quoi sert la R.L.H. ?

Je peux dire à une entreprise qui veut m'embaucher, qu'elle a droit de demander cette aide.

Car l'aide est possible pour toute personne qui sort d'un ESAT



Comment ça marche ?

C'est l'entreprise qui doit faire la demande.

Elle a 1 an pour faire la demande.

Elle doit m'informer et me faire signer des documents.

L'aide est valable 3 ans. Après il faut refaire une nouvelle demande.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux avoir des informations avec l'AGEFIPH : 0 800 11 10 09

Je peux aller sur le site Internet :

https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-07/Agefiph_Tout-savoir-sur-la-RLH_Juin2021.pdf

RECONNAISSANCE DES SAVOIRS FAIRE PROFESSIONNELS (R.S.F.P)

C'est quoi ?

La RSFP est une action de l'AFPA.

L'AFPA est un centre de formations pour adultes.

La RSFP permet de faire reconnaître mes compétences professionnelles.

Avec la RSFP j'obtiens un livret qui dit mes compétences.

A quoi sert la R.S.F.P ?

La RSFP peut me servir :

- à mettre en valeur mes compétences
- à progresser dans mon travail.



Comment ça marche ?

Je remplis un dossier pour expliquer mes compétences.

J'ai un entretien avec un référent RSFP pour regarder mon dossier.

Je me prépare avec le moniteur de l'ESAT.

Je montre mes compétences à un jury.

Le jury c'est 1 professionnel du métier et 1 référent RSFP.

Si le jury valide mes compétences, je reçois une attestation officielle.

L'attestation s'appelle le portefeuille de compétences.

Qui contacter ?

Je peux demander à mon moniteur.

Si mon ESAT fait déjà de la RSFP, je peux demander au référent RSFP

Je peux demander des informations à l'AFPA : 3936

En Bourgogne : 03.80.71.89.29

En Franche-Comté : 03.81.47.66.56

Je peux aller sur ce site Internet :

<https://www.afpa.fr/partenaire/choisir-l-afpa-c-est/rsfp-un-dispositif-qui-s-inscrit-dans-la-lutte-contre-l-exclusion-des-individus>

VALIDATION DES ACQUIS PAR L'EXPERIENCE (V.A.E.)

C'est quoi ?

La VAE est une action que toutes les personnes peuvent faire pendant leur vie professionnelle.

La VAE permet de faire reconnaître mes compétences et d'obtenir un diplôme officiel (par exemple le CAP).

A quoi sert la V.A.E. ?

La VAE peut me servir :

- à prouver mes compétences grâce à un diplôme
- à avoir plus confiance en moi
- à progresser dans mon travail.



Comment ça marche ?

Pour faire une VAE

je dois avoir au moins 1 an d'expérience dans un métier.

Je vais écrire dans un dossier

tout ce que je sais faire dans mon travail.

Pour obtenir le diplôme avec la VAE, je passe devant un jury.

Un jury c'est des professionnels de mon métier.

Je leur explique mon travail.

Le jury valide ou pas le diplôme.

En Bourgogne et en Franche-Comté, il existe Access'VAE.

C'est une VAE pour les travailleurs d'ESAT et d'Entreprise Adaptée.

Avec Access'VAE, j'ai plus d'aide pour faire mon dossier

et pour préparer le jury.

Avec Access'VAE j'ai 3 ans pour faire ma VAE.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander des informations au CREA I : 03.80.28.84.00 ou creai@creaibfc.org

Je peux aller sur ce site Internet : <https://www.creaibfc.org/vae/>

ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL (A.F.E.S.T.)

C'est quoi ?

AFEST veut dire Action de Formation En Situation de Travail.

L'AFEST permet d'apprendre en faisant son travail.

C'est une formation directement sur le poste de travail.

A quoi sert l'AFEST ?

L'AFEST permet de développer mes compétences et mon autonomie.

L'AFEST peut me servir :

- à me préparer pour un nouveau poste dans mon ESAT ou une dans une autre entreprise
- à m'adapter à des nouvelles machines ou de nouvelles façons de faire mon travail



Comment ça marche ?

L'ESAT me forme sur mon poste de travail.

Je suis accompagné par un formateur.

Le formateur est un moniteur ou quelqu'un d'extérieur à l'ESAT.

Il me montre ce que je dois faire.

On discute pour que je comprenne bien.

Ça se fait pendant mon temps de travail.

Je peux avoir une attestation qui dit que j'ai été formé et les compétences que j'ai.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux avoir des informations sur ce site Internet :

<https://www.opco-sante.fr/sites/default/files/2020-04/Mnemotech-fiche-AFEST-avril2020.pdf>

BILAN DE COMPETENCES

C'est quoi ?

Le Bilan de Compétences est une action que toutes les personnes peuvent utiliser pendant leur vie professionnelle.

C'est un temps pour moi pour faire le point sur toutes mes compétences professionnelles mais aussi personnelles. Avec le Bilan de Compétences je vais regarder comment je peux utiliser mes compétences pour progresser dans mon travail.



A quoi sert le Bilan de Compétences ?

Le bilan de compétences peut me servir :

- à progresser dans mon métier
- à progresser vers un autre établissement ou une entreprise
- à changer de métier.

Comment ça marche ?

La durée du bilan de compétences dépend de mes besoins.

Il y a toujours 3 étapes dans un bilan de compétences :

- Etape 1 : elle sert à expliquer ma demande et connaître le déroulement du bilan
- Etape 2 : elle sert à faire la liste de mes compétences et construire mon projet professionnel.
- Etape 3 : elle sert à fixer les étapes pour réaliser mon projet.

Dans le département de la Côte d'Or, il existe un Bilan de Compétences Renforcé.

Le Bilan de Compétences Renforcé me permet d'avoir plus de temps et d'être plus accompagné pour faire mon bilan

Il propose des conseils pour s'adapter à mes capacités et à mes difficultés.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux avoir des informations au Pôle Insertion VYV3 Bourgogne :

03.80.10.07.07 ou pole-insertion@vyv3.fr

LE CARNET DE PARCOURS ET DE COMPÉTENCES

C'est quoi ?

Chaque travailleur d'ESAT a son carnet de parcours et de compétences.

C'est un document où sont écrits :

- ses compétences
- ses expériences
- ses formations,
- ses souhaits professionnels.

C'est un document national et officiel.

Ça veut dire que c'est un document présent dans tous les ESAT.



A quoi sert le carnet de parcours et de compétences ?

Le carnet de parcours et de compétences sert à m'évaluer moi-même dans mon travail.

Je vais voir :

- où j'en suis dans mes projets professionnels,
- mes progrès
- ce que je dois améliorer.

Par exemple sur :

- mon autonomie dans le travail,
- mes formations,
- mes compétences.

Je mets mes souhaits professionnels pour l'année d'après, pour travailler encore à l'ESAT ou ailleurs.

Comment ça marche ?

Chaque année j'ai un entretien avec mes référents à l'ESAT.

Nous faisons le bilan de l'année passée.

Nous remplissons le carnet de compétences.

Le carnet de compétences m'appartient.

Cela veut dire que je l'emmène avec moi si je pars de l'ESAT.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (C.P.F.)

C'est quoi ?

C'est un compte pour payer des formations.

Toutes les personnes ont un CPF.

Quand je travaille en ESAT, j'ai 800 € par an pour payer des formations.

J'ai 8 000 € au bout de 10 ans.

A quoi sert le CPF ?

Je peux utiliser le CPF pour faire par exemple :

- une formation qui donne une certification
- de la VAE
- un bilan de compétences
- le permis de conduire
- un permis CACES
- d'autres formations qui sont sur le site internet du CPF.



Comment ça marche ?

Je peux ouvrir mon CPF sur www.moncompteformation.gouv.fr.

L'argent est déjà sur mon CPF.

Il faut mon numéro de sécurité sociale complet et une adresse mail et un mot de passe.

Je peux aussi utiliser mon compte de la sécurité sociale ou des impôts.

Ça s'appelle France Connect.

Ensuite, je cherche la formation qui m'intéresse.

Je m'inscris à la formation sur mon compte CPF.

La formation sera payée avec mon compte CPF.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander des informations au centre de formation qui m'intéresse.

LE DELEGUE DES TRAVAILLEURS

C'est quoi ?

Le délégué des travailleurs existe depuis le 1^{er} janvier 2023.

C'est un nouveau rôle à l'ESAT.

C'est un rôle différent du CVS.

Le délégué des travailleurs représente ses collègues auprès de la direction.



A quoi sert le délégué des travailleurs ?

Quand je suis délégué des travailleurs,

mon rôle est d'aider mes collègues

quand ils ont des problèmes individuels dans l'ESAT.

Je facilite les discussions entre un collègue et la direction,

s'il a un problème par exemple avec :

- un autre collègue
- un moniteur
- la direction

Comment ça marche ?

Le délégué des travailleurs est élu pour 3 ans par les autres travailleurs.

L'ESAT organise les élections.

Pour être délégué je dois :

- dire à l'ESAT que je veux être candidat,
- avoir au moins 18 ans,
- être à l'ESAT depuis au moins 6 mois.

Je dois suivre une formation pour apprendre ce nouveau rôle.

La formation sera payée par l'ESAT.

Quand je suis délégué des travailleurs :

- je rencontre mes collègues qui ont besoin d'aide,
- je rencontre la direction,
- je suis présent aux réunions du CVS,
- je suis présent aux réunions de l'instance mixte.

Je n'ai pas le droit de voter lors des réunions du CVS.

Je peux prendre 5 heures chaque mois pendant mon temps de travail

pour m'occuper de mon rôle de délégué des travailleurs.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

DUODAY

C'est quoi ?

Le DuoDay a lieu une fois par an, en novembre, partout en France.

Le DuoDay permet à une personne en situation de handicap de passer une journée en duo avec un professionnel qui montre son métier.

Ça peut se faire dans une entreprise ou une mairie ou une association.

Le DuoDay est possible pour les travailleurs d'ESAT.



A quoi sert le DuoDay ?

Le DuoDay peut me servir à :

- découvrir un nouveau métier
- voir comment les personnes travaillent dans une autre entreprise
- montrer mes compétences à un employeur

Comment ça marche ?

Pour participer, je dois trouver le lieu où je veux aller.

Je m'inscris sur un site internet.

L'ESAT peut m'aider pour cela.

L'entreprise me contacte pour valider le stage.

Le jour du DuoDay, je vais dans l'entreprise.

Je passe toute la journée en duo avec un professionnel.

Je peux regarder.

Je peux poser des questions.

Je peux faire le travail avec lui.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à mes référents à l'ESAT.

Je peux aller voir sur ce site internet : <https://www.duoday.fr>.

PROJET PERSONNALISE

C'est quoi ?

Chaque année, j'ai une réunion avec des professionnels de l'ESAT pour parler de mes projets dans le travail.

Le projet personnalisé est écrit dans mon dossier.

On peut en parler plusieurs fois par an si j'en ai besoin.

A quoi sert le Projet Personnalisé ?

C'est une réunion pour moi.

Cette réunion peut servir à :

- faire le point sur mon travail, et sur mes capacités
- parler de mes envies pour le futur
- décider de ce que je peux faire pour mon projet
et ce que les professionnels peuvent faire pour m'accompagner



Comment ça marche ?

Je parle de mes projets avec les professionnels qui m'accompagnent.

Ils répondent à mes questions

et me donnent des conseils.

Ils peuvent faire des recherches pour m'aider dans mon projet par exemple faire un stage.

On écrit dans mon dossier ce que je dois faire pour mes projets

et ce que les professionnels doivent faire.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux aller sur ce site Internet : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/emploi/les-passerelles-vers-le-milieu-ordinaire#elaborer-son-projet-personnalise>

L'EMPLOI ACCOMPAGNE

C'est quoi ?

L'Emploi Accompagné c'est pour les personnes qui ont un handicap.

Souvent, les personnes qui ont besoin de l'Emploi Accompagné

ont un handicap invisible.

Par exemple un handicap psychique ou une déficience intellectuelle.

L'Emploi Accompagné c'est un accompagnement renforcé pour :

- travailler dans le milieu ordinaire
- garder leur emploi dans une entreprise.



A quoi sert l'Emploi Accompagné ?

L'Emploi Accompagné peut me servir par exemple :

- à m'aider à trouver du travail
- à expliquer mes besoins au chef et aux collègues de ma nouvelle entreprise,
- à trouver des solutions pour que je travaille dans de bonnes conditions
- à m'aider à garder mon travail

Comment ça marche ?

L'Emploi Accompagné existe dans chaque département.

C'est un accompagnement gratuit.

Je dois faire une demande à la MDPH.

Je suis accompagné par un conseiller référent de l'emploi accompagné.

Le conseiller référent m'accompagne et accompagne l'entreprise aussi longtemps que nécessaire.

Si j'ai eu une convention d'appui pour aller en milieu ordinaire après mon ESAT

je peux bénéficier de l'emploi accompagné après la convention d'appui.

Qui contacter ?

Il existe le **Centre de Ressources de l'Emploi Accompagné**.

Je peux aller sur leur site internet pour avoir des informations :

- sur l'Emploi Accompagné : <https://cdr.emploi-accompagne.fr/emploi-accompagne>
- sur qui peut m'accompagner : <https://cdr.emploi-accompagne.fr/annuaire>

Je peux aussi demander des informations à la MDPH et à mon référent à l'ESAT.

ACTIVITES DE SOUTIEN

C'est quoi ?

Les activités de soutien sont des activités que je fais à l'ESAT.

Elles sont différentes de mon travail
mais elles peuvent m'aider pour mon travail.

Par exemple, pour apprendre à me servir d'un ordinateur.

Elles sont différentes selon les ESAT.



A quoi sert l'activité de soutien ?

Les activités de soutien peuvent me servir :

- à améliorer mes connaissances professionnelles : par exemple pour apprendre à me servir d'une nouvelle machine
- à améliorer mes connaissances scolaires : par exemple la lecture ou le calcul
- à améliorer mon autonomie dans la vie de tous les jours : par exemple faire une liste de course ou apprendre le code de la route
- à me sentir bien dans mon corps : par exemple faire du sport, ou de la relaxation...

Comment ça marche ?

Je choisis mes activités de soutien selon mes envies et mes projets.

Je décide avec les professionnels de l'ESAT selon ce qui existe à l'ESAT

On en parle pendant mon projet personnalisé.

C'est un moniteur ou un éducateur de soutien qui anime les activités de soutien.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

AIDES FINANCIERES POUR LE TRAVAIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

C'est quoi ?

C'est de l'argent donné par les entreprises à l'AGEFIPH.

L'AGEFIPH c'est l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées.

Dans la fonction publique, l'argent est donné au FIPHFP.

Par exemple, dans une mairie, un lycée.

Le FIPHFP c'est le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.



L'AGEFIPH et le FIPHFP utilisent cet argent pour permettre aux entreprises de mieux accueillir les personnes handicapées.

Cet argent sert aussi à mieux accompagner les personnes en situation de handicap à trouver du travail.

Il existe aussi des aides financières du Conseil Départemental ou du Conseil Régional.

A quoi sert l'aide financière ?

Les aides financières peuvent servir :

- à payer des professionnels qui vont m'aider pour ma recherche d'emploi
- à payer du matériel pour que je sois bien sur mon poste de travail

et que je puisse rester à mon travail

- à payer quelqu'un qui va m'aider dans mon travail.

Comment ça marche ?

Je peux demander les aides financières.

Mon employeur peut demander les aides financières.

Il faut remplir des documents pour expliquer les besoins.

Elle donne l'argent quand les demandes sont acceptées.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux avoir des informations avec l'AGEFIPH : 0 800 11 10 09

Je peux aller sur le site Internet : www.agefiph.fr ou sur www.fiphfp.fr

LES CONGES LE TRAVAIL LE DIMANCHE ET LES JOURS FERIES

Les travailleurs d'ESAT ont de nouveaux droits au travail depuis le 1^{er} janvier 2023.

Ce sont les mêmes droits que dans le Code du Travail.

Le Code du Travail est un document officiel,

où il y a toutes les règles sur le travail en milieu ordinaire.



Quels sont les nouveaux droits ?

J'ai les mêmes droits en ESAT que les personnes en entreprise ordinaire pour :

1) les congés payés :

Quand je travaille 1 mois, j'ai le droit à 2,5 jours de congés.

Je dois prendre mes congés au cours d'une période de 12 mois.

Si je suis malade et que je ne peux pas prendre mes congés, je peux les prendre l'année suivante.

2) les congés exceptionnels :

J'ai le droit à des jours de congés pour des occasions exceptionnelles.

Par exemple, pour mon mariage ou pour le décès de quelqu'un de ma famille.

3) les congés pour les enfants :

J'ai le droit à des congés familiaux.

Par exemple si je viens d'avoir un bébé ou pour garder mes enfants malades.

4) Le travail le dimanche :

Je dois être d'accord pour travailler le dimanche.

Quand je travaille le dimanche,

l'ESAT me donne un autre jour de repos en plus

Je suis payé plus ce jour-là.

C'est aussi le cas si je travaille le 1^{er} mai.

5) Le travail un jour férié :

Les jours fériés sont fixés par la loi.

C'est par exemple le jour de Noël ou de Pâques.

Si je travaille un jour férié, l'ESAT peut me donner un autre jour de repos en plus.

Qui contacter ?

Je peux demander à la direction ou à mes référents à l'ESAT.

Toutes les informations sont dans le règlement de fonctionnement de l'ESAT.

FORMATIONS

C'est quoi ?

Faire des formations permet d'apprendre des nouvelles choses.

Les formations permettent d'avoir une attestation qui dit que j'ai été formé.

Les formations peuvent donner un diplôme.



A quoi sert la formation ?

La formation peut me servir :

- à progresser dans mon travail
- à m'adapter à de nouvelles façons de travailler
- à apprendre un nouveau métier.

Par exemple :

- apprendre des normes d'hygiène
- travailler en toute sécurité
- devenir menuisier
- connaître les gestes de secours
- passer le permis

Comment ça marche ?

Je peux faire des formations dans mon ESAT ou en dehors de l'ESAT.

Une personne extérieure à l'ESAT fait la formation.

Les formations se font avec plusieurs personnes de mon ESAT ou avec des personnes différentes de mon ESAT.

Pour faire une formation pendant mon temps de travail il faut que l'ESAT soit d'accord.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux regarder les formations sur www.moncompteformation.gouv.fr

Je peux contacter des centres de formation

INFORMATIONS SUR LES ESAT

C'est quoi ?

Ce sont des informations pour connaître d'autres ESAT.

Par exemple, pour savoir :

- où sont les ESAT
- quelles activités ils proposent.



A quoi sert l'information sur les ESAT ?

Avoir des informations sur les ESAT peut me servir :

- pour faire un stage dans un autre ESAT
- pour découvrir comment fonctionne un autre atelier
- pour faire un stage pour découvrir un autre métier
- pour faire un stage pour découvrir une autre ambiance de travail
- pour aller travailler dans un autre ESAT.

Comment ça marche ?

Pour travailler en ESAT j'ai une orientation de la MDPH.

Ce document me donne le droit de faire des stages
ou de travailler dans tous les ESAT en France.

Je me renseigne sur les ESAT sur Internet ou j'appelle les ESAT pour avoir des informations.

J'informe mon ESAT de mon envie de voir un autre ESAT.

Je contacte l'ESAT qui m'intéresse

pour savoir si je peux faire un stage ou travailler avec eux.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux trouver des informations sur des sites internet :

Par type d'activités et par lieu:

https://lemarche.inclusion.beta.gouv.fr/prestataires/?perimeter=&perimeter_name=&kind=ESAT&presta_type=&networks

<https://annuaire.action-sociale.org/etablissements/adultes-handicapes/etablissement-et-service-d-aide-par-le-travail--e-s-a-t---246.html>

INFORMATIONS SUR LES METIERS

C'est quoi ?

Ce sont des informations au sujet de tous les métiers qui existent.

Elles disent par exemple :

- les formations et les compétences qu'il faut avoir
- les activités réalisées dans ce métier
- le salaire



A quoi ça sert l'information sur les métiers ?

Avoir des informations sur les métiers peut me servir :

- à mieux connaître la réalité d'un métier
- à savoir si j'ai les compétences pour faire ce métier
- à savoir si je dois faire une formation pour faire ce métier.

Comment ça marche ?

Pour avoir des informations sur les métiers, je peux :

- me renseigner sur Internet

Par exemple :

<https://www.studyrama.com/formations/fiches-metiers>

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

<https://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>

- me renseigner sur dans les CIO

Les CIO c'est les Centres d'Information et d'Orientation.

Je peux voir où sont les CIO sur le site internet : <https://mon-administration.com/cio/bourgogne-franche-comte/>

- aller poser des questions à quelqu'un qui fait ce métier

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander à un service d'aide à l'insertion professionnelle.

OFFRES D'EMPLOI

C'est quoi ?

Une offre d'emploi c'est quand une entreprise veut embaucher une personne.

Dans l'offre d'emploi, l'entreprise dit :

- Le lieu de travail
- Les activités du travail
- Les compétences qu'il faut pour ce travail
- Le salaire
- Les horaires



A quoi sert l'offre d'emploi ?

Les offres d'emploi peuvent me servir :

- si je cherche un travail
- si je veux mieux connaître les différentes offres dans mon métier.

Comment ça marche ?

Je peux regarder des offres d'emploi sur des journaux.

Je peux regarder les offres d'emplois sur les sites Internet des entreprises.

Je peux regarder des offres d'emplois sur Internet.

Par exemple :

- www.poleemploi.fr
- www.indeed.fr
- www.emploi.handicap.fr

Je peux envoyer un CV et une lettre de motivation pour dire à l'entreprise que je veux aller travailler chez elle.

Ca s'appelle une candidature.

L'entreprise me donne un RDV pour discuter avec moi si ma candidature lui plait.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander à un service d'aide à l'insertion professionnelle.

PRESTATIONS DE SERVICE

C'est quoi ?

Les prestations de service c'est quand un client demande à l'ESAT de faire un travail.

Le client peut être une entreprise ou une personne à domicile.

Le travail peut être fait dans l'atelier de l'ESAT ou directement chez le client.

Les travailleurs de l'ESAT font le travail avec le moniteur.



A quoi sert la prestation de service ?

Faire prestation de service dans une entreprise peut me servir :

- à progresser dans mon travail
- à faire de nouvelles activités
- à découvrir un autre lieu de travail
- à rencontrer de nouvelles personnes.

Comment ça marche ?

L'ESAT reçoit des demandes des clients.

Les professionnels de l'ESAT organisent l'atelier pour réaliser la demande si ca se fait dans l'ESAT.

Les professionnels de l'ESAT proposent à certains travailleurs de réaliser la demande si ca se fait à l'extérieur.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

SERVICES D'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

C'est quoi ?

Ce sont des professionnels qui donnent des conseils pour progresser dans mon parcours professionnel.

Ca s'appelle des chargés d'insertion.

Certains services sont dans l'ESAT.

Certains services sont à l'extérieur de l'ESAT.

Il existe aussi des services publics pour l'emploi :

Pole Emploi, Cap Emploi ou les Missions Locales.



A quoi sert le service d'aide à l'insertion professionnelle ?

Le service d'aide à l'insertion professionnelle peut me servir :

- à progresser dans mon travail
- à trouver un stage
- à trouver un emploi
- à trouver une formation
- à rechercher des informations sur un métier
- à avoir de l'aide pour écrire mon CV et ma lettre de motivation
- à avoir de l'aide pour mes entretiens avec des employeurs

Comment ça marche ?

Je demande un rendez-vous avec un chargé d'insertion.

J'explique mon parcours professionnel et ce que je veux faire.

Il y a souvent plusieurs rendez-vous.

Il me donne des conseils

et m'aident pour mon projet professionnel.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux avoir des informations à Pole Emploi ou Cap Emploi

CONVENTION DE STAGES / P.M.S.M.P

C'est quoi ?

La P.M.S.M.P. veut dire Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel.

Ça me permet de faire un stage dans une entreprise ou dans un autre ESAT.

Pour faire une PMSMP, je signe un document.

Ça s'appelle une convention de stage.



A quoi sert la PMSMP ?

Les stages peuvent me servir :

- à découvrir le travail dans d'autres entreprises ou d'autres ESAT
- à découvrir un nouveau métier et voir si il me plait
- à faire un essai dans une entreprise ou un autre ESAT

Comment ça marche ?

Je cherche une entreprise ou un ESAT où je veux faire mon stage.

L'ESAT peut m'aider à chercher

L'ESAT prépare la convention de stage.

Elle doit être signée par l'ESAT, par l'entreprise où je fais le stage et par moi.

Avec cette convention je peux faire un stage pendant 1 ou 2 mois.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux aller sur ce site Internet :

<https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/glossaire/pmsmp>

EVALUATION PAR LES MONITEURS

C'est quoi ?

Les moniteurs d'ateliers de l'ESAT regardent comment les ouvriers travaillent.

Ils disent les capacités et les qualités des ouvriers.

Ils disent aussi les difficultés.



A quoi sert l'évaluation par les moniteurs ?

L'évaluation par les moniteurs sert à connaître mon niveau de compétences.

L'évaluation peut me servir :

- à savoir mes progrès dans mon travail
- à savoir ce que je dois encore améliorer dans mon travail.

Comment ça marche ?

L'évaluation de mon travail est faite par mon moniteur référent.

Cette évaluation est écrite dans un document.

Ce document est souvent une grille avec des notes ou des couleurs qui disent les compétences que j'ai et celles que je dois améliorer.

Le moniteur remplit la fiche et j'en discute avec lui.

La fiche servira pour mon projet professionnel.

Je peux voir cette fiche dans mon dossier.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

L'INSTANCE MIXTE

C'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, il y a des nouvelles réunions dans les ESAT.

Ça s'appelle l'instance mixte.

L'instance mixte est différente du CVS.

Dans cette réunion, il y a le même nombre de représentants des travailleurs et de représentants des professionnels de l'ESAT

(moniteur, directeur, secrétaire...)

A quoi sert l'instance mixte ?

Ces réunions permettent aux travailleurs

et aux professionnels de l'ESAT

de parler de la façon de travailler à l'ESAT.

Ils font des propositions sur les conditions de travail à l'ESAT.

Par exemple pour :

- être mieux au travail,
- améliorer l'hygiène,
- améliorer la sécurité,
- diminuer les risques professionnels.

Comment ça marche ?

Pour faire partie de l'instance mixte, je dois :

- être élu au CVS
- être délégué des travailleurs.

Les réunions ont lieu 1 fois tous les 3 mois.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à la direction ou à mes référents à l'ESAT.



RESEAU D'AIDE A LA CREATION D'ENTREPRISE

C'est quoi ?

C'est des professionnels qui donnent des conseils aux personnes qui veulent créer une entreprise.



A quoi sert le réseau d'aide à la création d'entreprise ?

Les professionnels des réseaux d'aide à la création d'entreprise peuvent me servir :

- à savoir si mon projet est réalisable
- à me donner des informations et m'aider dans les étapes de mon projet
- à trouver des aides financières
- à remplir les documents administratifs

Comment ça marche ?

Si j'ai un projet de créer une entreprise,

je prends un RDV avec les professionnels des réseaux de création d'entreprise pour les rencontrer.

Je leur présente mon projet.

Je peux avoir plusieurs RDV.

Je peux suivre une formation pour m'apprendre et m'aider dans mes démarches.

Qui contacter ?

Je peux demander à mes référents à l'ESAT.

Je peux demander à un service d'aide à l'insertion professionnelle.

Je peux me renseigner sur le site internet :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/micro-entreprise-auto-entreprise>

Pour une activité commerciale ou industrielle : je demande à la chambre de commerce et d'industrie

Pour une activité artisanale : je demande à la chambre des métiers et de l'artisanat

Pour une activité agricole : je demande à la chambre d'agriculture

Pour une demande d'aide financière : je demande à la Délégation Régionale de l'AGEFIPH

TRAVAILLER EN MEME TEMPS EN ESAT ET EN MILIEU ORDINAIRE

C'est quoi ?

Depuis le 1^{er} janvier 2023, un travailleur d'ESAT peut travailler une partie de son temps dans un ESAT et l'autre partie de son temps dans une entreprise ordinaire.

Par exemple :

- Lundi, Mardi et Mercredi à l'ESAT
- Jeudi et Vendredi en entreprise.



A quoi ça sert de travailler en même temps en ESAT et en Milieu Ordinaire ?

Si je travaille en même temps en ESAT et en milieu ordinaire, Je suis salarié dans une entreprise ordinaire et je garde en même temps mon travail et mon accompagnement à l'ESAT. Ça peut me servir par exemple, si j'ai envie de travailler en milieu ordinaire mais je ne suis pas encore prêt à quitter l'ESAT.

Mon contrat de travail dans l'entreprise ordinaire me donne des droits en plus de l'ESAT.

Cela concerne par exemple :

- Mes droits pour la retraite
- Mes droits si je me retrouve au chômage

Comment ça marche ?

J'ai 2 contrats en même temps :

- **Je suis travailleur d'ESAT**
J'ai un contrat d'Aide et de Soutien par le Travail
J'ai une fiche de paie
Je suis payé par l'ESAT
- **Je suis salarié dans une entreprise**
J'ai un contrat de travail
J'ai une fiche de paie
L'entreprise me donne un salaire

L'ESAT et l'entreprise doivent être d'accord sur mes jours de travail.

Je ne peux pas travailler plus de 35h de travail par semaine.

Qui contacter ?

Je peux demander des informations à mes référents à l'ESAT.